

Gestion financière M14 - Vente du logiciel à la Ville de Boulogne-Billancourt

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1990, la Ville de Besançon a cédé à la Ville de Boulogne-Billancourt une licence d'utilisation du logiciel de Gestion Financière développé par le Service Informatique (pour un montant de 200 KF).

Devant procéder à la mise en place de la M14 au 1^{er} janvier 1997, la Ville de Boulogne-Billancourt a fait appel à un Cabinet de consultants pour rédiger un cahier des charges d'achat d'un nouveau logiciel. Après analyse des réponses, il s'est avéré qu'aucun progiciel du marché ne couvrait les fonctionnalités actuellement offertes par le logiciel de Besançon, et l'appel d'offres a été rendu infructueux.

La Ville de Boulogne-Billancourt s'est alors adressée à la Ville de Besançon pour faire à nouveau l'acquisition du logiciel de gestion financière en version M14.

La convention de cession du logiciel comporte les clauses suivantes :

- * La Ville de Besançon reste propriétaire du logiciel.
- * La Ville de Boulogne-Billancourt s'interdit toute revente du logiciel.
- * Les adaptations éventuelles du logiciel sont à la charge du Service Informatique de la Ville de Boulogne- Billancourt.
- * Le prix de cession est fixé à 195 KF.
- * Des journées d'assistance complémentaires pourront être sollicitées à raison de 3 000 F/jour.

Le Conseil Municipal est invité à accepter ces propositions, à m'autoriser à signer la convention et décider l'encaissement de cette cession sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice courant à l'imputation 92.022/76068 service 10100.

M. LE MAIRE : J'ajoute que vendre à mon collègue et néanmoins ami FOURCADE, Maire de Boulogne-Billancourt et ancien ministre des finances notre logiciel pour la gestion M14 est preuve qu'il tient la route. Il fallait le dire, c'est fait !

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 25 juillet 1996.